AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE, No. 23. MANITOBA JEUDI, 4 NOVEMBRE, 1875.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du METIS ont été transportes à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du College, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 300 cordes, ou moins, de bois de chauffage CHENE OU TREMBLE.

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, delivre en piles (au lieu designe) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la presente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hotel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantite du bois qui pourra être delivree, la qualite, la longueur, l'epoque ou il a ete coupe, et où il pourra être livre, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due execution du contrat au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura ete rempli ou si le temps alloue pour sa livraison est prolonge durant l'hiver et a chaque mois.

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers M. LOUIS THIBAULT, ci-devant de ST. BONIFACE, sont averties qu'elles auront à payer ou régler de quelque manière, sous le plus court delai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBUC.

N. B.—*Les personnes qui ne pourraient pas payer maintenant éviteront des frais et obtiendront du délai en venant s'arranger immédiatement.*

Winnipeg, 6 Août, 1875.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE MANITOBA ET LES Territoires du Nord-Ouest.

Commission Canadienne A l'Exposition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que ce Bureau est prêt à recevoir des applications concernant l'Exposition Internationale, et de fournir toutes les informations requises, formes d'application, etc.

La coopération du Public et des Sociétés d'Agriculture est sollicitee, afin de rendre l'Exposition magnifique et une representation digne des ressources de cette Province et le Nord-Ouest.

Tous les articles proposés pour l'Exposition seront pris en charge a Winnipeg et Philadelphie (*gratis*) ainsi que les depenses de la personne à qui appartiendront les articles.

Application immédiate est nécessaire pour s'assurer de la place.

La réception générale des articles aux édifices de l'Expositions commencera le 1er Janvier, 1876, et pas un article ne sera mis après le 31 Mars, 1876.

La Commission Canadienne prendra toutes les précautions pour la préservation de tous les objets dans l'Exposition, et elle sera responsable pour les dommages ou pertes d'aucune sorte, accident par le feu ou autrement.

Pour plus amples informations s'adresser au secrétaire du Bureau de la Commission de Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a aujourd'hui, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnees dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de C. pour Selkirk

Bureau de la Cour de Comte,
Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donne, que j'ai ce jour affiche dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comte de Provencher ; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Deputé Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats defaits aux dernières elections generales ; Et que les dites listes seront revisees le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA. PROVINCE DE MANITOBA. *Comte de Selkirk.* } Cour de Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que le prochain terme de la Cour de Comte de Selkirk sera tenu au Palais de Justice, dans la Cite de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la révision des listes électorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes les personnes demandant des changements dans ces listes electorales, devront se presenter au lieu, jour et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire decider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. du Comté de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comte,
Winnipeg, 27 Août, 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en general, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans reserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCH[illegible], autrefois occupee par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en echange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f

Avis Public du Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

"En attendant que certaines applications faites pour la COMMUNE de la POINTE DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. 754, de l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson, autrément connue sous le nom de la COMMUNE DE ST. BONIFACE, soient prises en consideration, il est par le présent defendu a toute personne, qu'elle soit au nombre des applicants ou non, de s'etablir ou d'exercer aucun droit de propriete sur les dites COMMUNES, ou sur aucune partie d'icelles."

Par ordre du Ministre de l'Interieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mai, 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le present donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtés, et s'etendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des Bois du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirees de la vente et de la colonisation, et toutes les parties intéressées sont notifiées de ne pas s'y etablir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimees des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest, No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernières Elections Generales ; Et que les dites listes seront revisees le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G.C.C. Marquette Est.

St. François-Xavier, 6 Septembre, 1875.

Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le present donne que le Soussigne a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixieme jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIEME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu pres 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de chêne, maintenant en deposee sur les bords de la Riviere-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, pres le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissanse,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporte leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

Etablissement de Marbre de WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres AMERICAIN & ITALIEN,

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Près des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba.

21 Février.—2m1875.

LE "METIS."

Jeudi, 4 Novembre, 1875.

NOS DELEGUES.

Nos délégués à Ottawa, ne seront pas de retour, avant le commencement de décembre prochain Ils s'occupent a régler nombre de questions qui intéressent notre province. et dont nous connaitrons sans doute bientôt la solution.

Comme nous l'avions prévu, le malaise de la presse hostile est extrême, et ses commentaires trahissent le dépit. Pour ne pas paraître trop ridicule, après ses prédictions, elle nous communique ses doutes sur la véracité des nouvelles expédiées ici.

C'est sa seule fiche de consolation !

Une Poignee de Chiffres.

Les Comptes Publics viennent d'être imprimés, sous forme de brochure, et distribués.

Ce document qui compte 58 pages. contient des renseignements très intéressants sur le maniement des deniers publics depuis la création de Manitoba.

Aujourd'hui que la situation de nos finances fournit le prétexte d'attaques plus ou moins malveillantes, à l'égard de nos ministres, il ne sera pas inutile de feuilleter les pages de ces Comptes et d'en extraire quelques chiffres, pour les aligner méthodiquement.

Le lecteur, s'il veut se mettre au courant de tous les faits, et en bien saisir le sens, scratera avec nous, un instant, les Comptes Publics des années précédentes.

Nous commencerons par 1871.

Extrait des Comptes Publics, 1871.

Service.	Dépenses.	Estimation
Dépenses Législatives	$13,695 17	$14,385 00
Gouv. Civil	12,349 17	24,900 00
Edifices du Gouv	15 490 67	6,000 00
Admist. de la Justice	5,429 14	
Service des chemins	19,613 10	20,000 00
Force de Police	14,218 78	12,800 00
Education	6,000 00	6,000 00
Immig. et Agriculture	1,074 86	2,600 00
Impressions	2,189 28	2,000 00
Divers	4,955 73	5,600 00
	$95,012 02	$82,685 00

Ainsi en 1871, les dépenses ont excédé les estimations de $12,331 02.

Passons maintenant a 1872.

Extrait des Comptes Publics, 1872.

Service.	Dépenses.	Estimation.
Dépenses Legislative	$13,783 99	$12,725 00
Gouv. Civil	23,570 06	15,200 00
Edifices du Gouv	5,77[illegible]	11 000 00
Administ. de la Just.	9,545 17	4,000 00
Service des chemins	11,854 10	10,000 00
Force de Police	11,586 93	10,000 00
Education	7 000 00	7,000 00
Immig. et Agriculture	2,313 45	2,000 00
Impressions	9,117 11	4,000 00
Divers	9,513 79	5,500 00
	$104,056 14	$81,425 00

En 1872, les dépenses ont donc excédé les estimations de $22,631 14.

Arrivons de suite à 1873.

Extrait des Comptes Publics, 1873.

Service.	Dépenses.	Estimations
Dépenses Legislatives	$14,735 89	$13 465 00
Gouv. Civil	17,790 09	17,700 00
Edifices du Gouv	36,099 91	4,000 00
Administ. de la Just.	23,05[illegible] 21	9,000 00
Service des Chemins	8 920 84	5,000 00
Force de Police	5,876 21	4,000 00
Education	7,000 00	7,000 00
Immig. et Agriculture	1,225 87	1,500 00
Impressions	11,028 68	6 000 00
Divers	10,844 52	4,000 00
Oeuvres de Charités	1,000 00	1,000 00
	$139,[illegible] 19	$72,[illegible]35 00

L'année 1873, est remarquable entre toutes : c'est la période du règne de Clarke, c'est-à-dire, le règne du pillage, de la dilapidation des deniers publics. C'est sous ce fameux régime, que l'on a vu fleurir le service secret, et l'administration de la justice

Qui saura jamais ce qui s'est glissé dans les mains de certain personnage sous ces fallacieux prétextes ?

Qui pourra connaitre les iniquités, les malversations et les turpitudes qu'abritent ces deux chapitres du service secret et de la justice !!

L'énormité de l'excédant des dépenses sur les estimations laisse de la marge aux suppositions. En effet, l'on constate que près de $66,000. ont été ainsi englouties.

Il est facile de concevoir que le ministère actuel avait une rude tâche à accomplir, en succédant à un gouvernement dont le chef avait manipulé sans scrupule, les deniers publics.

Introduire l'ordre dans les départements, débrouiller les finances. rétablir, en autant que possible, l'équilibre rompu, voilà ce qui restait à faire Et c'était énorme, car l'on ne sort pas de pareil chaos, du jour au lendemain :

Nos gouvernants avaient promis des reformes ; ils ont tenu parole L'économie a été pratiquée ; et nous ne voyons plus depuis leur avénement au pouvoir, de ces extravagances qui ont signalé si tristement un état de choses qui a disparu

En discutant les Comptes Publics, il serait injuste d'assimiler la position actuelle de la Province, avec celle d'autrefois. Tous les jours, nos besoins grandissent, se multiplient et se développent : nous ne restons pas stationnaires ; notre population augmente. Et ces exigences nouvelles demandent un surcroit egal de dépenses : rien de plus rationnel.

Mais les adversaires du cabinet ont-ils raison, en quelque sorte, de lui rien reprocher à ce sujet. Non, puisque les dépenses, en dépit de nos besoins sans cesse croissants, ont été de beaucoup moins élevés que celles de l'administration précédente.

Les Comptes Publics constatent que, depuis le 1er Juillet 1874, jusqu'au 28 Février, 1875, c'est-à-dire, durant les huit premiers mois de l'accession au pouvoir, des hommes actuels, la somme dépensée a été de $42,670.78 Pour clore l'exercice de 1874-75, il faudra naturellement y ajouter plusieurs milliers de piastres ; on calcule que les dépenses atteindront à peu près le chiffre de $90,000. soit, environ, 13,000 de plus que les estimations qui étaient de $77,000. Comme on le voit, cet excédant contraste singulièrement, par sa modestie, avec celui de l'administration Clarke, qui était de plus de $66,000

En somme, nous pouvons dire que personne ne serait fondé a accuser nos ministres de gaspillage ou d'imprévoyance. Ils veillent avec soin a l'emploi judicieux des deniers qui leur sont confiés, et dirigent les affaires avec toute l'économie possible, sans nuire à l'efficacité du service public. Entre la parcimonie que l'on doit éviter, et une distribution intelligente des crédits, il y a une différence que nos ministres savent apprécier.

Du reste, ceux qui trouvent aujourd'hui à redire, n'ont pas toujours tenu le même langage. Ce sont pour la plupart des convertis de la veille aux idées de *réformes* (?) rêvées par des maniaques, ou des personnages qui ne consultent, le plus souvent, pour parler ou écrire que leurs vi[illegible]es ou leurs caprices.

Nos lecteurs savent déjà que les estimations de 1875-76, sont de $93,000, assurément il n'y a rien là pour scandaliser nos adversaires surtout lorsque l'on sait que le cabinet fédéral avait promis une avance de $20,000. et que nous devons avoir des *better terms*.

Territoires du Nord-Ouest.

On annonce de source officielle que la nomination du Lieut.-Gouverneur et les Conseillers du Nord-Ouest, ne se fera qu'au printemps. Cependant, le Gouvernement pourrait peut être nommer, en outre du Col. McLeod, un ou deux autres magistrats stipendiaires.

BEAU TEMOIGNAGE.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante envoyée de Rome, au Rév. P. Alb. Lacombe, au sujet de la publication de ses remarquables ouvrages en langue *Crise* Ce haut témoignage qui fait honneur au zèle missionnaire auquel il s'adresse, sera accueilli avec satisfaction par tous ceux qui se sont intéressés aux travaux du Rév. Père.

Rev. Pater.

S Smus Dominus mihi nuper in mandatis dedit Paternitati Tuæ significare, se libenter suo tempore excepisse una cum tuis officosis literis mense Julio superioris anni exaratis Lexicon et Grammaticam linguæ sylvicolarum Americæ Septentrionalis, quæ a te in lucem edita fuerunt. Dum vero sanctitas sua maximas gratias eidem Pat. Tuæ pro hujus modi o'cio referri voluit, apostolicam benedictionem toto cordis affectu impertiri dignata est. Quæ quidem Tibi libentissime communicans atque propensionis meæ significationes ad Deum precor Deum ut tibi fausta quæque largiatur.

Romæ ex Aed. S. C. de P. Fide die 3 *Mai*. 1875.

Pat Tuæ,

Addictus,

Alex. Card Fran hi Præ.

Rév. P. Alb. Lacombe,

Presb. Congnis obl. Mæ. Immæ.

(*Traduction.*)

Mon Rév. Père,

Le Souverain Pontife m'a dernièrement chargé de mander à Votre Paternité qu'il a reçu avec plaisir, en son temps, conjointement avec votre aimable lettre du mois de Juillet de l'année dernière, le Dictionnaire et la Grammaire de la langue des sauvages de l'Amérique du Nord, que vous avez publiés. Tout en faisant remercier beaucoup Votre Paternité pour cette courtoisie, Sa Sainteté a daigné vous accorder dans toute l'effusion de son cœur la bénédiction apostolique. Je prends beaucoup de plaisir à vous faire cette communication, et en vous donnant un témoignage de mon dévouement, je prie Dieu qu'il vous bénisse en toutes choses.

A Rome, de la Propagande, le 3 Mai, 1875.

De Votre Paternité,

le dévoué,

Alex Cardinal Franchi, Préf.

Le Rév. P. Alb. Lacombe,

Prêtre de la Cong. des Oblats de M. I

La ligne télégraphique entre le Fort Pelly et Edmonton, est contruit.

M. Thomas White, de la *Gazette de Montréal*, qui se présentait dans cette cité en opposition à M. Thos. Workman, ministériel, vient d'être battu par une cinquantaine de voix. C'est là une défaite qui doit sembler bien amère au candidat dejà malheureux plus d'une fois.

Il parait certain que la succession de M Fournier a été offerte a M. Joly, Les libéraux purs supplient M Joly d'accepter l'offre de M. Mac Kenzie, et cherchent à lui faire comprendre qu'il est l'ancre de salut de son parti ; que sans lui, le parti libéral va être guidé par M. Cauchon.

On ne sait pas encore si M Joly acceptera. Il est vrai qu'il n'a pas de siège à la chambre féderale : mais là n'est point la difficulté.

L'ECHO
DU
NORD-OUEST.

Avenir des Sauvages du Nord-Ouest.

Celui qui s'intéresse au pauvre enfant de la nature et qui a à cœur son avenir, ne peut s'empêcher d'offrir sa faible part de coopération pour améliorer le sort du sauvage du Nord-Ouest. Dans ce temps où le gouvernement canadien s'occupe à régler la question des traités avec les habitants de ces larges territoires, il ne sera pas sans importance de présenter à nos hommes d'état, les remarques suivantes inspirées par un long séjour au milieu de ces sauvages, et qui pourraient peut être aider à sauver l'avenir moral et physique des différentes tribus du Nord-Ouest. Après avoir vécu avec eux, les avoir suivis au milieu de leurs joies et de leur abondance, ou de leurs misères et de leurs privations, après avoir étudié leurs langues, leurs mœurs et leurs habitudes, on voudra bien me permettre de dire un mot sur de sauvages et d'émettre mes suggestions sur la meilleure conduite à tenir envers eux. En voyant la grande obligation que le gouvernement canadien a contractée avec la famille sauvage quand il est devenu possesseur de cette immense contrée, qui s'étend depuis le 49ème degré de latitude jusqu'à la Mer glaciale, il semble que tous les amis de ce gouvernement doivent s'empresser d'offrir leurs concours pour rendre plus faciles les transactions déjà faites ou à faire encore avec les différentes tribus.

Avant d'aller plus loin sur ce sujet, on me permettra de remarquer dans mon humble opinion, que le contrat des blancs avec les sauvages, a toujours été pour le plus grand malheur de ces deniers L'histoire est là pour nous dire que les tribus sauvages se sont démoralisées et ont commencé à s'éteindre du moment que les blancs se sont approchés d'elles, en leur apportant la civilisation. A part l'œuvre bienfaitrice du Messager de l'Evangile parmi les sauvages, on conviendra que tout ce que les gouvernements, malgré leurs bonnes intentions, ont jamais fait pour civiliser les sauvages, n'a servi qu'à les rendre plus malheureux et à les faire disparaître du sol de leur naissance. On n'a qu'à considérer ce qui s'est passé dans l'Amérique du Sud, et parmi les sauvages des Etats Unis, et aussi, parmi les tribus du Canada.

Les tristes conséquences qui découlent du contrat du sauvage avec son frère, l'homme blanc, paraissent néanmoins inevitables, et il est inutile de vouloir plaider les droits de l'homme de la nature, puisque le flot civilisateur et l'esprit d'agrandissement ne croient pas devoir s'arrêter devant ces considérations. Il ne reste plus aux amis du sauvage qu'à adoucir sa position (autant que possible) et à devenir ses tuteurs jusqu'à ce qu'il disparaisse de la face du globe.

Pour ceux qui s'intéressent aux sauvages du Nord Ouest, je divise ici la courte etude suivante en trois paragraphes.

1o. Ce que sont les sauvages de la Saskatchiwan, d'après leurs divisions, leur genre de vie, leur degré de connaissance religieuse, leur sympathie pour les blancs.

2o Causes de leur démoralisation future.

3o. Ce qu'il faudrait faire pour empêcher (autant que faire ce peut) ces causes malheureuses.

En parlant sur ces trois sujets, je suis loin d'avoir l'intention de dire tout ce qu'il y aurait à dire. De grands philantropes ont plaidé bien des fois, avant moi, avec un grand courage, la cause du pauvre enfant de la sauvagerie, qui se voit très souvent spolié par son frère, l'*homme blanc*, et exposé de plus en plus aux cupidités envahissantes d'une soi-disant civilisation, qui ne veut voir dans le sauvage autre chose qu'une déshérité.

On peut diviser les sauvages de la Saskatchiwan en trois familles, comme suit : 1 les Cris et les Sauteux, qui occupent la branche nord de la Saskatchiwan et le bas de la branche sud. Ils forment les bandes des Cris et des Sauteux de la montagne de *Tondre*, les *Cris du Bois* et ceux de la *Prairie* et les Sauteux du lac du *Brochet* et des environs Les langues des Cris et des Sauteux ont beaucoup d'analogie et sont sœurs de même que se regardent comme frères ces deux peuples. Les Cris s'appellent en leur langue, *Iehiyiwok*, et les Sauteux, *Otjibwek*.

2 La famille des Assiniboines (hommes des prairies) formant la bande des Assiniboines de la Prairie, et qui se tient ordinairement entre la branche sud et la branche nord de la Saskatchiwan ; et la bande des Assiniboines du Bois, qui ocupe le pays longeant les Montagnes Rocheuses, depuis la source de la branche nord de la Saskatchiwan, jusqu'aux sources de la rivière des *Arcs* : aussi, les Assiniboines qui se tiennent aux environs du lac Ste. Anne et du fort Assiniboine sur la rivière Athabaskaw. Les Assiniboines ont une langue tout à fait différente de celles des Cris et des Sauteux, mais qui est à peu près la même que celle des Sioux. Depuis plusieurs années les Assiniboines vivent en paix avec les Cris et les Sauteux. Les mariages entre ces tribus sont fréquents : c'est pourquoi il n'est pas rare de rencontrer des Assiniboines parlant bien le Cris ou le Sauteux.

3o. La famille des *hommes de la prairie* (*Sakitapix*) qui forme trois bandes : 1o. La bande des Pieds-Noirs (*Sikxikakowanak*) qui se tient ordinairement dans la vallée de la rivière Labiche ; 2o. La bande des *Gens du Sang* (Blood Indians) *Kena*. se tenant entre la rivière Labiche et la rivière des *Arcs* ; 3o. La bande des Piéganes (*Pieganie*) occupant l'espace entre la rivière du Ventre et le Missouri. Ces tribus ont la même langue, qui leur est propre et qui passe pour être un des plus beaux idiomes du Nord-Ouest. De temps immémorial, cette troisième famille a presque toujours été en guerre avec ses voisins et s'est acquise une grande renommée pour sa barbarie et ses vols. Il ne faut pas oublier de joindre à ces tribus la petite bande des Sarcis, qui depuis plusieurs années, à cause de querelles intestines, a laissé les bords de la Rivière La Paix pour venir s'unir aux Pieds-Noirs

Il serait assez difficile de donner une idée juste du nombre de ces sauvages, puisqu'il n'y a pas encore eu de recensement régulier. On peut tout au plus indiquer un nombre approximatif, comme je vais le

VOS BIJOUTERIES ARTICLES DE

MAUVAISE RELIURE

cher de le faire, par le tableau suivant :

Cris du Bois–200	loges–moy.	6 p.	loge	1.200
Cris d. la Prar–400	"	"	"	2.400
Assiniboines– 70	"	"	"	420
" du Bois– 60	"	"	"	360
Sauteux.......–100	"	"	"	600
Pieds-Noirs...–150	"	"	"	900
Gens du Sang–200	"	"	"	1.200
Piéganes......–200	"	"	"	1.200
Sarcis ....– 40	"	"	"	240
			Total..........	8 520

Pour ce qui est de la manière de vivre de ces sauvages, on peut dire que tous, excepté pourtant ceux du Bois, ne vivent exclusivement que par la chasse du Buffle, dont ils font une grande destruction en été et en hiver. Ils sont sans cesse à la poursuite de ces troupeaux, qui diminuent beaucoup et menacent de s'éteindre. D'un côté, gardés par la population de Manitoba, de l'autre, exposés à une guerre acharnée par les sauvages du Missouri, barrés par les Montagnes Rocheuses, et enfin, d'un autre côté, continuellement menacés par les Métis et les Sauvages de la Saskatchiwan, les Buffles ne font plus que tourner en tous sens dans un cercle dont le diamètre est de quelques centainés de milles et dont la circonférence et les rayons sont occupés par des hommes qui ne vivent que pour les tuer. Sans l'arrivée des Blancs et *traiteurs* en ce pays, il est probable que ces animaux auraient toujours été nombreux ; et je dis avec une ferme conviction, que les sauvages auraient été moins malheureux pour ce qui regarde en tous cas les besoins de la vie. Car il va sans dire que je n'entends pas comprendre ici l'arrivée des Missionnaires au milieu de ces pauvres infidèles pour leur apporter la civilisation chrétienne nécessaire à tout homme venant en ce monde.

L'instruction religieuse est encore peu avancée parmi ces sauvages, il n'y a proprement parler que les Cris et les Assiniboines du Bois, dont le plus grand nombre sont chrétiens, au moins se disent tels. Les Missionnaires suivent souvent les camps et les accompagnent dans les grandes Prairies. D'ordinaire, ces sauvages n'ont pas de répugnance pour la religion chrétienne et sont heureux de l'embrasser, quand l'occasion s'offre à eux, mais leur vie nomade est un grand obstacle pour leur inculquer les enseignements de la foi.

Bien que les sauvages n'ignorent pas que l'arrivée des Blancs au milieu d'eux soit la principale cause de leur misère et de la pauvreté de leur chasse, cependant ils aiment ces nouveaux venus, et ne leur font pas de mal, quand ils ne sont pas provoqués par eux. En apportant aux sauvages une foule d'objets dont ils ne connaissaient pas le besoin auparavant, on pique leur curiosité et on excite leur envie. Comme de grands enfants, ils font main basse sur les fourrures, détruisent leurs animaux pour satisfaire leur convoitise et l'insatiable cupidité des traiteurs. Combien *d'hommes blancs* perdus dans les forêts ou mourant de faim dans le grand désert des prairies ont eu la vie sauvée par le dévouement et l'énergie de quelque sauvage, que souvent on est loin de supposer capable d'une semblable générosité. On n'aurait qu'à être témoin de la grande hospitalité du sauvage recevant l'homme blanc sous son pauvre toit, et mettant devant lui la seule bouchée qu'il destinait à sa famille affamée, pour se convaincre que les sauvages dont je parle sont les amis des blancs.

(*A Suivre.*)

Nouvelles Locales.

— La navigation est sur le point de se clore.

— Les voitures à roues deviennent rares dans nos rues.

— La malle n'arrive plus que très irregulièrement.

— Les travaux sur l'embranchement de Pembina sont suspendus.

— Le froid augmente d'intensité et demain, peut-être aurons-nous un pont de glace.

Il est arrivé ces jours ci une certaine quantité de grain destiné aux colons : c'est le deuxieme envoi.

—Plusieurs bâteaux plats se trouvant a quelques milles d'ici, ne pourront arriver a destination.

— Il est rumeur que le Conseil de Winnipeg va diminuer considérablement le nombre de ses *Salons.*

—Il vient de s'organiser à St. Boniface une Société dramatique et musicale. M. F X. Gauthier en est le Président.

— Les moulins de M. Macaulay sont fermés, il a été scie durant la saison 3,340.000 pieds de bois. Et les dépenses, chaque semaine, se sont élevées dit on a une moyenne de $1.500.

— Près de deux cents voitures appartenant aux Mennonites, ont traversé la Rivière Rouge, sur le bâteau, durant la journée de mardi. Ce qui les amenait en aussi grand nombre, c'est l'arrivée du grain destiné pour eux.

— Il se signe actuellement dans la Province, une pétition pour demander la commutation de la sentence de McIvor, qui ont le pense, ne jouissait pas de l'exercice complet de ses facultés mentales, lors de la commission du crime.

—La Société de Colonisation s'est réunie ces jours derniers pour discuter d'importantes questions. Il a été décidé de fusionner si possible toutes nos Societés en une seule, afin de leur donner plus de vitalité et de force. C'est dans l'association St. Jean-Baptiste que se fondraient les autres sociétés qui en devaindrait des Sections, ayant leurs officiers et règlements particuliers. Ce projet est à l'etude et un comité, nommé à cet effet, fera bientôt rapport. Nous reviendronts sur ce point.

Le Pacifique a l'Ouest.

Le *Globe* vient de publier un intéressant article sur le progrés des explorations qui se poursuivent à l'ouest, pour la localisation du Pacifique. Nous le traduisons pour renseigner le lecteur sur l'étendue de ces travaux et la nature du sol que devra traverser la grande artère transcontinentale.

" Tandis que s'opère fort activement la construction des différentes sections du Pacifique, entre la Baie du Tonnerre et le Lac Shebandowan, et entre le Lac des Bois et la Rivière Rouge, afin de communiquer aussitôt que possible avec Manitoba et le Territoire du Nord Ouest, les arpenteurs s'occupent d'explorer les régions de l'ouest dans le but de choisir le meilleur tracé.

L'étendue du terrain exploré s'étend de la Rivière Rouge jusqu'à " Livingstone," station qui se trouve dans le district de la Rivière au Cygne. On décrit le pays compris dans la première section, jusqu'à "Carlyle"—15 milles—comme offrant des espaces boisés et d'autres dépourvus de bois. Toutefois les terrains boisés predominent, ce qui est un fait très satisfaisant au triple point de vue, de la confection du chemin, de son exploration, et de l'établissement de cette partie du Nord Ouest. Il y aura a surmonter un obstacle assez grand sous la forme d'un marais large de trois milles, mais le coût du drainage ne sera pourtant pas très élevé.

Le reste de la distance est assez sec, le smarais n'ayant nulle part, une profondeur de plus d'un pied et demi.

Entre " Carlyle " et " Coblen "—cinquante mille—le pays est un peu plus élevé, il a peu près 40 pieds au dessus du niveau du Lac Manitoba. Et dans cette region, le chêne et le peuplier abondent : les marais sont aussi nombreux mais peu profonds.

Au " retrécissement " là ou le chemin doit traverser le Lac Manitoba, s'élevera la future ville de Mansfield. Entre Coblen et cet endroit—20 mille—le terrain est bas sur une distance de 12 a 15 milles à l'ouest, mais de là jusqu'à Livingstone—150 milles—le drainage est parfait, à une seule légère exception près. Le sol est d'excellente qualité et il y a une grande quantité de peuplier. Puis à une distance de 100 milles du Lac Manitoba se trouve " Northcote " et entre cette station et " Livingstone " dans le voisinage des Montagnes au Canard, il y a abondance d'épinette, etc.

En somme, la perspective est excellente, car sur toute la distance—257 milles—il ne se rencontre pas une seul difficulté insurmontable tandis que le sol est prouvé être excellent pour les opérations agricoles. D'un côté, les terres de prairie étant nombreuses, on n'aura pas a recourir au procedé du défrichement, et d'un autre, l'on pourra se procurer facilement du bois. Ce qui fortifie l'espérance de voir un jour ce beau pays, habité par une population entreprenante et prospère.

PÊLE MÊLE.

Les mines de fer du lac Supéreure ont produit depuis 1856, à peu près 7,000.000 de tonnes de ce produit.

On dit que les dépenses causées à la Fabrique de Montréal par l'affaire Guibord s'élèvent à environ $20 000.

L'usine Krupp envoie à l'Exposition de Philadelphie un canon monstre qui pèse à lui seul 110.000 livres : son affût pèse 80.000 livres et la manivelle, 50,000.

Les fermiers de l'Ohio se préparent à fabriquer un fromage qui pèse 20.000 livres (presque 13 tonneaux). Ce fromage coûtera $18,000 et sera exhibé à l'exposition du centenaire à Philadelphie.

On a à diner un monsieur qui paraît avoir perdu toutes ses belles manieres, s'il en a jamais eues. Bébé le regarde avec de grands yeux, puis enfin, n'y tenant plus, dit au monsieur, avec un gros soupir ;

—Je voudrais bien être à votre place.

—Vraiment ! fait le monsieur tout enchanté, et pourquoi cela, mon gros ?

—Parce que vous ne vous faites pas pincer les oreilles quand vous lêchez votre couteau.

On demandait à Jean Baptiste quelle serait, pour lui, la chose la plus horrible.

—Ce serait, répondit il, après avoir réfléchi, ce serait d'être guillotiné, à mon insu ; et de m'en apercevoir tout à coup, en me regardant dans une glace ?

Le fait est que ce doit être épouvantable.

Nous lisons dans La *Minerve* :

On constate que le nombre d'indigents qui demandent asile aux différentes stations de police s'accroit tous les jours. Des milliers de personnes appartenant à la classe ouvrière, n'ont pu se procurer de l'ouvrage en cette ville durant une partie de l'été. Il va sans dire que par suite de ce chômage forcé, résultant de la crise, beaucoup d'entre elles sont déjà dans un dénuement absolu.

—On reçoit de mauvaises nouvelles du Labrador. On sait que les pêcheries du golfe et de l'Atlantique ont été bien au-dessous de la moyenne cette année. Les populations du littoral, qui n'ont d'autres ressources que ces pêcheries, sont en conséquence menacées par la famine. Il parait qu'au Labrador la misère est déjà grande et la situation des plus critiques. Il faudra probablement que la charité publique vienne aux secours de cette nouvelle infortune, et que le gouvernement fédéral s'occupe du sort de la colonie pendant l'hiver qui approche.

Le Dr. David A. Perry, bien connu comme inventeur de " l'Amer aromatique de Perry, " a été condamné pour malversation.

Il est âgé de 75 ans et a fait et perdu une fortune. Le juge était très ému et dit que jamais dans sa carrière il n'avait eu à remplir un devoir aussi desagreable. L'âge du prisonnier et la position que le prisonnier avait occupée dans la société lui rendait son devoir pénible. Il le condamna à 10 ans de prison et à payer $100 d'amende.

Perry était avec son oncle le commodore à la fameuse bataille de l'Erie.

L'autre jour, les Hommes Gras de New-York ont mangé leur dernier *clambake* de la saison, dans l'hôtel Taylor, aux sons de l'orchestre Wallace. Un reporter s'est attaché aux pas d'un societaire, pesant 365 livres, dont la tête, plus grosse qu'un potiron, était surmontée d'un chapeau tuyau de poele, et dont l'aspect général était celui d'un cétacé, et a constaté qu'il avait englouti 300 clams et 3 bouteilles de champagne, non seulement sans éclater, mais sans manifester le moindre symptôme d'emotion contenue. Le *clambake* a, suivant l'usage, été suivi d'un bal, et l'homme potiron s'est signalé par son agilité en faisant un cavalier seul dans les Lanciers. La fête était sous la présidence de M. John Gault.

Le choléra vient d'éclater en Asie, dans la province de Mysore. Le télégraphe annonce qu'il se propage rapidement dans la région voisine et qu'il a déjà envahi tout le centre de l'Inde Occidentale. La province de Mysore touche à celle de Madras et aux possessions anglaises. On craint que l'épidémie ne se communique et qu'elle ne soit transportée en Europe. C'est de cette région que le choléra est parti, chaque fois qu'il a envahi le monde. Il éclate, quelquefois, dans l'Indoustan, en automne ou en hiver, et se propage, au printemps, en Europe et en Amérique.

La nouvelle que cette affreuse maladie a fait son apparition dans l'Inde coincide avec le départ du prince de Galles, qui doit passer l'hiver dans l'Indoustan. Si la rumeur est fondée, elle aura probablement pour effet de modifier les projets du prince et de sa suite.

Le Palace Hotel, de San Francisco, qui doit être inauguré dans quelques jours, est un édifice aux proportions colossales si nous en jugeons par la statistique suivante fournie par les différents contracteurs. L'îlot couvre 96,250 pieds de terrain en superficie. Il a sept étages et 24,661,000 briques sont entrées dans sa construction. On y compte 1,060 fenêtres, 926 chambres, 16 pieds sur 16 et 388 chambres de bains. Les corridors ont une longueur de trois milles. Pour eclairer l'édifice il y a 9,000 becs de gaz. Les tuyaux du gaz et de l'eau ont 32 milles de long. Il y a cinq ascenseurs à vapeur pour les passagers et sept grands escaliers.

Pour couvrir les planchers il faudra 5,000 verges de tapis. Il pourra loger 1,200 personnes. Le personnel des serviteurs devra être 360 hommes et filles.

Ce qui est admirable c'est qu'il n'y a pas dans toute la maison une chambre qui ne soit pas bien éclairée.

La condition des partis aux Etats Unis a beaucoup changé depuis deux ans. Lorsque le général Grant a été réélu président en 1873 les républicains étaient maitres de 24 Etats, où leurs hommes étaient gouverneurs. Ces Etats sont l'Alabama, l'Arkansas, Californie, Connecticut, Floride, Illinois, Iowa, Kansas, Louisiane, Maine, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Mississippi, Nebraska, New Hampshire, New York, Caroline du Nord, Ohio, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud, Vermont, Wisconsin.

Les democrates avaient le Deleware, la Georgie, l'Indiana, le Kentucky, le Missouri, le Maryland, le Nevada, le New Jersey, l'Oregon, le Tennessee, le Texas, la Virginie. Aujourd'hui les démocrates ont 22 Etats, et les republicains n'en ont que quinze.

Etats démocratiques : Alabama, Arkansas, Californie, Connecticut, Deleware, Georgie, Indiana, Kentuckey, Maryland, Massachusetts, Missouri, Nevada, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Oregon, Tennessee, Texas, Virginie, Wisconsin.

Etats Republicains ; Floride, Illinois, Iowa, Kansas, Louisiane, Maine, Michigan, Minnesota, Mississipi, Nebraska, Caroline du Nord, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud Vermont.

Les démocrates ont aussi gagné en deux ans les neuf Etats suivants. Alabama, Arkansas, Californie, Connecticut, Massachusetts, New-York, Wisconsin, New Hampshire.

A L'ENCLOS.

Deux cochons sont à l'enclos depuis 22 jours. Comme ils ne sont pas reclamés, je vais les mettre en vente à l'enchère publique, lundi prochain.

BENJAMIN LAGIMONIERE
Gardien d'Enclos de St. Boniface.

Une Vache et un Veau egares.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant la forme d'un cœur blanc sur le front. Elle a été vue il y a quinze jours, près de la demeure de son ancien propriétaire, M. Jos. Pilon, de St. Vital.

Le Veau est blanc et rouge. Il porte l'initiale G, sur la hanche gauche. il a aussi une petite corde de peau crue, dans le cou.

La personne qui les ramènera sera libéralement récompensée.

N. D. GAGNIER,
Propriétaire

Vache Egaree.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant un bout d'oreille coupée, les deux cornes sont longues et retournées en dedans, sur le front. Elle est disparue vers la fin de Mai et a été vue plusieurs fois en arrière de St. Boniface, durant l'été. Une récompense est promise à la personne qui la ramènera à son propriétaire.

JOSEPH DUBUC.

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 1er Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaires pour prendre des affidavits in B. R., en vertu de la 35ème Sec. de la 35ème Viet. Cap. 3 des Statuts de Manitoba,

Pour le Comté de Provencher : Frederick T Bradley, de West-Lynn, Ecuyer.

Pour le Comté de Selkirk : William B. Hall, de Headingly, Ecuyer.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 2 Octobre, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, en conformité de la 38ème Vic. Cap. XXVII, intitulé, " Acte pour amender l'Acte établissant un système d'Education dans cette Province, " de nommer les personnes suivantes pour former et constituer le Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, toutes telles nominations faites auparavant sont par les présentes prévoquées :

Sa Grâce l'Archevêque de St Boniface,

Sa Seigneurie l'Evêque de Rupert's Land,

Le Rév. M. John Black, de Kildonan.

Le Rév. M. Albert Lacombe, de Winnipeg.

Le Rév. M. George Dugast, de St Boniface.

Le Rév. M. George Young, de Winnipeg,

Le Rev. M. Joachim Albert Allard, de St. Charles,

Le Rev. M. J. Grisdale, de St John,

Le Rév M. Joseph Théophile Lavoie, de St. Boniface,

Le Rév M. Robertson, de Winnipeg,

Angus McKay, M. P. P., de St. François Xavier, Ecr.

Felix Chénier, M. P. P., de la Baie St. Paul, Ecr.

Le Capt. W. Kennedy, de St. Andrew Sud,

Charles Mair, Ecr., du Portage La-Prairie,

W. B. Hall, Ecr., d'Headingley,

Pierre Delorme, Ecr., de St. Norbert,

Stewart Mulvey, Ecr., de Winnipeg,

F. B. Robinson, Ecr., de Rockwood,

J. H. Bell, Ecr., de Kildonan,

Le Rév. M. W. Cyprian Pinkham, Surintendant du Comité Protestant,

Elie Tassé, Ecr., Surintendant du Comité Catholique Romain.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Président des Commissaires des Licences ;

Allan MacDonald, de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement de Richard T. Ruggard, Ecuyer, qui a resigné

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Legislature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être presents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quinze, et de Notre Regne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

Extrait d'un " Acte pour amender l'Acte de 1873, pour regler la vente et le trafic des liqueurs enivrantes."

IV. Le premier paragraphe de la onzième Section du dit acte est par le present amende de la manière suivante : Toute application pour une licence pour vendre des liqueurs enivrantes au détail, ou pour une licence d'épicier, devra se faire dans les trente jours immédiatement précédant le premier jour de Juin et le premier jour de Novembre de chaque année, et aucune application ne sera reçue après cette date.

VI. Apres la passation de cet Acte aucune licence de détail ou d'épicier ne sera accordée à aucune personne pour vendre des liqueurs enivrantes au détail dans cette Province en dehors des limites de la Cité de Winnipeg à moins que l'appliquant n'ait auparavant obtenu l'autorisation, certificat et recommendation par écrit et dûment attestés devant un Juge de Paix, d'au moins vingt électeurs et franc-tenanciers, les plus proches voisins de l'applicant.

ERRATUM.

Au lieu de C. S. Bigg, tel qu'imprimé dans la dernière Gazette Officielle, lire Samuel Clarke Biggs.

Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une etable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de 14 x 16 très bien fini.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER,

Bureau du *Metis*, St. Boniface

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a N. D. GAGNIER, Propriétaire, St. Boniface

Bibliothèque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Département du Secrétaire Provincial, on est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent

FELIX TRUDEL.

Bureau du Secretaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Société TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. ANNE, Pointe de Chênes et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court délai, à MM.

ROYAL & DUBU[illegible]

Winnipeg, 15 Juillet, 1875.

MAUVAISE RELIURE